

<http://ujfp.org/spip.php?article2848>



Communiqué de la Campagne BDS France : Procès BDS à Perpignan : une nouvelle victoire



- BDS - Les actions BDS -
Date de mise en ligne : jeudi 15 août 2013

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

La Campagne BDS France se félicite de la décision de justice rendue ce mercredi 14 Août par le Tribunal de Grande Instance de Perpignan qui relaxe les accusés.

Après trois ans de procédures et de reports, Jeanne, Yamina et Bernard, poursuivis par des officines du lobby pro israélien en France, comme le « Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme » (BNVCA) ont été jugés sur le fond le 20 juin dernier pour « incitation à la haine, à la discrimination, et à la violence » suite à une action Boycott, Désinvestissement, Sanctions auprès des consommateurs du magasin Carrefour de Perpignan, les appelant au boycott des produits exportés par Israël, dénonçant la colonisation au travers des produits issus des colonies illégalement commercialisés par Israël.

Une centaine de personnes (dont une délégation d'Alençon) s'est retrouvée ce 14 août devant le Palais de justice pour le rendu du jugement.

Le tribunal a constaté :

- ▶ la nullité de la citation concernant les discours et les écrits (les discours et les écrits incriminés ne sont pas précisés),
- ▶ la relaxe concernant les affiches et les imprimés en raison de défaut d'élément matériel (rien qui ne ressemble à une provocation à la discrimination, la haine ou la violence ou à une entrave à l'exercice d'une activité économique).

C'est une nouvelle victoire pour le mouvement de solidarité qui depuis trois ans apporte son soutien à nos trois camarades et bien entendu pour la Campagne BDS.

C'est un message à ceux qui nous ont accusés, ils ne feront jamais taire notre solidarité au peuple palestinien en tentant de criminaliser nos actions militantes.

Nous saurons dans 10 jours, si les parties civiles ou le parquet font appel.

Les nombreuses décisions de justice rendues jusqu'ici (Mulhouse, Paris, Bobigny...) sur ces fausses affaires reconnaissent toutes que les militants qui s'inscrivent dans l'appel du Boycott, Désinvestissement, Sanctions n'ont rien à voir avec le racisme ou la haine.

En réalité ils luttent par des actions citoyennes et pacifiques contre l'impunité de l'Etat d'Israël, et ses innombrables violations des droits humains et du droit international.

Il est temps aujourd'hui que la ministre de la justice prenne acte de l'inanité de la circulaire dite "Michèle Alliot Marie" qui n'était qu'une tentative du gouvernement précédent d'instrumentaliser la justice au profit d'une cause politique.

Pour que la justice puisse être rendue sereinement et pour que les actes véritablement racistes soient sanctionnés sans amalgame avec une légitime action citoyenne, cette circulaire doit être abrogée.

Communiqué de la Campagne BDS France : Procès BDS à Perpignan : une nouvelle victoire

Les tribunaux français viennent de le rappeler à nouveau, le boycott d'Israël est légal.

La prochaine décision pour un procès BDS sera rendue le 19 Septembre à Alençon, ou sept autres militant-es sont également poursuivis.

Plus que jamais la campagne BDS pour l'isolement politique de l'état d'Israël doit continuer et se renforcer jusqu'à ce que justice soit enfin rendue au peuple palestinien.

Site : www.bdsfrance.org Contact : campagnebdsfrance@yahoo.fr

PHOTOS ET COMMUNIQUE DE SOLIDARITE INTERNATIONALE PROCES BDS :

<https://plus.google.com/photos/103443993096431512362/albums/5901729666818519121?banner=pwa>

http://www.bdsfrance.org/index.php?option=com_content&view=article&id=2594%3Aplus-de-150-organisations-internationales-soutiennent-les-militants-bds-poursuivis-en-france&catid=49%3Aactualites&lang=fr

<http://www.bdsmovement.net/2013/150-orgs-stand-french-repression-11117>